

RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2019  
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 324-1974, 644-2004, 714-2007, 733-2007,  
753-2009, 756-2009, 761-2010, 762-2010 ET 849-2015

CE RÈGLEMENT VISE À ABROGER TOUS LES RÈGLEMENTS DE TARIFICATION EN  
VIGUEUR ET L'ADOPTION ULTÉRIEURE D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduits;

**ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE**

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

**ARTICLE 3**

À partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, les règlements énumérés ci-après sont abrogés pour valoir à toutes fins que de droit :

Règlement numéro 324-1974 intitulé : « *Concernant l'imposition d'un permis de roulotte* »

Règlement numéro 644-2004 intitulé : « *Fixant les frais pour un chèque ou ordre de paiement dont le paiement en est refusé par le tiré* ».

Règlement numéro 714-2007 intitulé : « *Concernant la tarification de certains services municipaux* ».

Règlement numéro 733-2007 intitulé : « *Modifiant le règlement 714-2007 concernant la tarification de certains services municipaux* ».

Règlement numéro 753-2009 intitulé : « *Modifiant le règlement numéro 714-2007 modifié par le règlement numéro 733-2007 concernant la tarification de certains services municipaux* ».

Règlement numéro 756-2009 intitulé : « *Modifiant le règlement numéro 714-2007 concernant la tarification de certains services municipaux* ».

Règlement numéro 761-2010 intitulé : « *Modifiant le règlement numéro 711-2007 concernant la protection des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et les accès aux lacs* ».

**RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2019**

Règlement numéro 762-2010 intitulé : « *Modifiant le règlement administratif numéro 714-2007 concernant la tarification de certains services municipaux* ».

Règlement numéro 849-2015 intitulé : « *Modifiant le règlement numéro 714-2007 concernant la tarification de certains services* ».

**ARTICLE 4                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	18 JUIN	2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	18 JUIN	2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT	16 JUILLET	2019
PUBLICATION	17 JUILLET	2019
ENTRÉE EN VIGUEUR	17 JUILLET	2019

---

ISABELLE PERREAU  
MAIRESSE

---

ELYSE BELLEROSE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM